



## FICHE TECHNIQUE

**Championnat Départemental n°1  
Fédéral A GAM (13 janvier 2018 avec les Perf Indiv )  
Fédéral A GAF (14 janvier 2018)  
Gymnase René PERRIN / Rue de Foucharupt / SAINT DIÉ**

### PARTIE SPECIFIQUE CLUBS

#### Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalités	Où	Date limite
Paieement des engagements	Virement à CD88	07/01/2018 minuit
Déclaration forfait	Engagym	07/01/2018 minuit
Changement composition équipe	Engagym	07/01/2018 minuit
Envoi musiques	DJ Gym	10/01/2018 minuit
Contrôle des licences	Photo gym et Engagym	13/01/2018

#### Paieement des engagements

Possibilité de procéder au paieement entre le **27/11/2017** et **07/01/2018** minuit.

Règlement par virement bancaire : **Nous vous invitons à privilégier ce mode de paieement.**

RIB CD88 :	20041 01010 0113164G031 94
IBAN CD88 :	FR03 2004 1010 1001 1316 4G03 194
BIC :	PSSTFRPPNCY

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44088.XXX/1563/SaintDié).

Règlement par chèque :

Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au comité départemental avant la compétition (au plus tard le jeudi précédant la compétition).

**Rappel : En cas de défaut de paiement des engagements, les gymnastes ne seront pas autorisés à concourir.**

### **Déclaration de forfait et changement de composition d'équipe**

Date de déclaration des forfaits et des changements de composition d'équipe du **27/11/2017 et 07/01/2018 minuit.**

TOUS Les forfaits doivent être déclarés via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom le club et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition, ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : [cd88@gymvosges.com](mailto:cd88@gymvosges.com)

Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Pour les forfaits après la date limite merci de les signaler tout de même sur Engagym (dans ce cas les frais d'engagement resteront dus).

### **Envoi des musiques**

Date limite d'envoi ou modification des musiques : **le 10/01/2018 minuit**

Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG

o aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».

o Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icône « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique

o Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Évitez les noms de fichiers trop longs).

o Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.

En cas de dysfonctionnement du système, **merci de prévoir votre musique sur clé USB.**

**Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de la gymnaste en cas de musique non envoyée ou hors délais.**

### **Contrôle des licences**

Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées à l'entrée de la salle d'échauffement corporel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront obligatoirement comporter les photos des gymnastes présents.

Possibilité de présenter :

- le PDF téléchargé sur Engagym ou bien
- les attestations de licences
- l'application PhotoGym.

Tutoriel : <http://grand-est.ffgym.fr/Actualites/PhotoGym>

# RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo  » fausse présentation	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale  » disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, le certificat médical de performance doit être transmis au siège fédéral	» pas de transmission du certificat médical performance (voir la procédure page 9)	» pas de participation
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	
		» retard motivé à l'arrivée	» à disposition du responsable du déroulement
	» retard non motivé à l'arrivée	» non-participation	
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel	
	» non-respect		
» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition			
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
TENUE (Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym 2017-2018 et la brochure des programmes – Édition juin 2017 pour des aménagements sur certaines filières)	» GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous. » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur. » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes. » GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 10 à 13 ans. » GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing. » GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque. » GAF : pas de jambières sauf certificat médical	» tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short)	» -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel (une seule fois pour toute la compétition, à l'agrès où l'infraction a été constatée par le responsable du jury)
PALMARÈS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

## RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition » -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. page 17)	» forfait non signalé	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction	» -1 pt sur le total de l'équipe
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggings) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe » l'entraîneur supplémentaire est exclu
	<i>Équipe</i> » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition	» non-respect	
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

---

## PARTIE SPECIFIQUE JUGES

### GAF

*réunion 30 min avant le début de la compétition*

#### *9h-12h50*

<i>SAUT</i>	<i>BARRES</i>	<i>POUTRE</i>	<i>SOL</i>
<i>ALICYA LAYER</i>	<i>CLOTHILDE DAVAL</i>	<i>POTIN MATHILDE</i>	<i>CHEKATT ANISSA</i>
<i>KERN MARIE</i>	<i>KENNER LAURA</i>	<i>EQUOY MANON</i>	<i>ROMANE ANCHELING</i>
<i>CHARMES</i>	<i>EPINAL</i>	<i>ST DIE (BEJOT INES)</i>	<i>VITTEL</i>

#### *13h30-16h30*

<i>SAUT</i>	<i>BARRES</i>	<i>POUTRE</i>	<i>SOL</i>
<i>ALICYA LAYER</i>	<i>CLOTHILDE DAVAL</i>	<i>POTIN MATHILDE</i>	<i>CHEKATT ANISSA</i>
<i>KERN MARIE</i>	<i>KENNER LAURA</i>	<i>EQUOY MANON</i>	<i>ROMANE ANCHELING</i>
<i>CHARMES</i>	<i>EPINAL</i>	<i>ST DIE</i>	<i>VITTEL</i>

#### *16h30-17h50*

<i>SAUT</i>	<i>BARRES</i>	<i>POUTRE</i>	<i>SOL</i>
<i>ALICYA LAYER</i>	<i>CLOTHILDE DAVAL</i>	<i>POTIN MATHILDE</i>	<i>CHEKATT ANISSA</i>
<i>KERN MARIE</i>	<i>KENNER LAURA</i>	<i>EQUOY MANON</i>	<i>ROMANE ANCHELING</i>
<i>NOMEXY</i>	<i>EPINAL</i>	<i>PLOMBIERES</i>	<i>REMIREMONT</i>

## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage (GAF : noir toléré)	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

## PARTIE SPECIFIQUE COMITE DEPARTEMENTAL

Les membres du Comité Départemental présents sur cette compétition:

<b>Référent administratif</b>	<b>Jacques LECLERC</b>
<b>Référent technique</b>	<b>Michael VINCENT</b>
<b>Responsable informatique/scoring</b>	<b>Johanna GEORGES</b>
<b>Responsable des juges</b>	<b>Amandine ETIENNE</b>

Rôles	Avant	Pendant	Après
Référent administratif	<p>S'assure avec le référent technique que l'organisation est en place</p> <p>Contrôle le paiement des engagements</p> <p>Réceptionne les documents administratifs</p>	<p>Gestion des frais : valide les notes de frais, le paiement des amendes, les droits d'engagement.</p> <p>Logistique protocolaire</p> <p>Relations presse</p> <p>Gestion des litiges</p> <p>Accueil officiels</p> <p>Gestion hébergement en lien avec le COL</p> <p>Présent pendant toute la compétition</p>	<p>Compte-rendu en lien avec le référent technique.</p> <p>Bilan financier : amendes, droits d'engagement</p>
Référent technique	<p>Contact privilégié du COL</p> <p>Collabore à la préparation des ordres de passage</p> <p>Participe à la réunion de visite des COL</p>	<p>S'assure de la conformité de la salle.</p> <p>Contrôle les licences</p> <p>Veille au bon déroulement et à la réglementation technique.</p>	<p>Réalise un compte-rendu (en lien avec le référent administratif)</p>
Responsable informatique/scoring	<p>Prépare les fiches pour la saisie des notes (base engagym)</p> <p>Imprime les documents à afficher (jury, ordres de passage, ).</p> <p>Gère les consommables (cartouches, ramettes)</p>	<p>Gestion et installation (ou vérification) du matériel informatique.</p> <p>Paramétrage pour la saisie des notes.</p> <p>Impression des palmarès.</p>	<p>Envoi des palmarès aux référents (administratif, technique et juge), au CR, à la FFGym et à la presse (sur demande)</p>
Responsable des juges	<p>Organise son jury et le transmet au CD 1 mois avant.</p>	<p>Organise la réunion des juges.</p> <p>Fait appliquer le code de pointage</p> <p>En charge de la validation des palmarès et des réclamations</p>	<p>Réalise un compte-rendu.</p> <p>Valide la liste des juges présents au ref. administratif</p>